

LES MESURES À VENIR POUR LA MODERNISATION DES CÉSAR EN LIEN AVEC LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA

Depuis le début d'année de nombreuses thématiques ont été soulevées, dans la presse et le milieu professionnel, quant au fonctionnement de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

Soucieuse d'y apporter toutes les réponses, l'Association pour la Promotion du Cinéma est restée ouverte et disponible pour fournir toute la clarté nécessaire. Nous avons accordé la plus grande attention à ces échanges et en avons tiré multiples conclusions. Celles-ci seront débattues et mises à l'ordre du jour des prochains conseils d'administration.

Comme le Président l'a annoncé, le premier axe d'évolution au sein de l'Association sera d'établir la parité avant la fin de l'année au sein du Conseil d'Administration, composé à ce jour de 21 membres, mais également au sein de son Assemblée Générale, composée de 47 membres.

Pour entreprendre ces évolutions, les statuts fondateurs devront être modifiés en conséquence. Ces mesures permettront également de retisser du lien entre les générations.

En parallèle, l'Association va travailler à ouvrir davantage le collège des votants de l'Académie, composé actuellement de 35% de femmes pour 65% d'hommes, pour tendre rapidement vers la parité.

Nous rappelons que l'Académie ne sélectionne pas ses membres :

Pour la rejoindre, les professionnels des métiers du cinéma font acte de candidature et, dès lors qu'ils remplissent les conditions établies par le règlement de l'Académie, ils sont alors automatiquement validés. Nous incitons donc toutes celles qui souhaitent faire partie du collège des votants (à ce jour 4 313), à faire acte de candidature, et remercions l'ensemble de la profession de bien vouloir relayer ce message le plus largement possible.

Si la tendance ne s'inverse pas significativement, il sera alors proposé au Conseil d'Administration de faire évoluer les modalités d'admission.

Le troisième axe, sur lequel l'Association travaille déjà depuis plusieurs années, s'articule autour du matériel de vote, et notamment le Coffret DVD César. Dans un souci de réduction de l'empreinte carbone générée par la fabrication des DVD, mais aussi d'une réduction importante du coût qu'engendre cette opération pour les ayants-droit qui souhaitent mettre leur film dans le coffret, une consultation sera menée auprès de l'ensemble des membres de l'Académie afin d'étudier les différentes possibilités d'évolution du coffret, à commencer par la mise en place d'une plateforme de visionnage sécurisée en ligne ou, dans un premier temps, une solution intermédiaire "mixte" (coffret/plateforme).

L'Association se réjouit de travailler sur ces différents axes et mettra tout en œuvre pour apporter les solutions en adéquation avec l'évolution de la société et du cinéma, et aux demandes de réformes qui ont été exprimées.

En conséquence, le Président du Centre National du Cinéma sera saisi dans les prochains jours afin de nommer un médiateur au lendemain de la 45^e Cérémonie des César, avec pour objectif de s'assurer de la mise en place des différentes mesures proposées visant à poursuivre et amplifier les améliorations apportées aux statuts fondateurs de l'association, et au règlement de l'Académie.

Le Conseil d'Administration en sera l'interlocuteur prioritaire.

CONTACT PRESSE

Académie des Arts et Techniques du Cinéma
Vincent Chapalain
Tél. 01 53 64 51 85
presse@academie-cinema.org